

## Points de repère. Session 6. Numérique et développement endogène des territoires

Coordination scientifique : Jean-François Marchandise.

(voir la biblio collaborative : [https://docs.google.com/spreadsheets/d/1do-Kph\\_BAEDJsRTIk-9taJkKaj1eZ11X17UcN-oUE8/edit#gid=1990442678](https://docs.google.com/spreadsheets/d/1do-Kph_BAEDJsRTIk-9taJkKaj1eZ11X17UcN-oUE8/edit#gid=1990442678))

### Le numérique, c'est politique !

« Le numérique n'est pas seulement un outil, c'est un ensemble de dispositifs socio-techniques intégrant technologies, économie, usages, et structurant des relations de pouvoir » (JFM)

### Le numérique oui, mais pas n'importe lequel

Du « plus » au « mieux » :

- Puissance illimitée (avec les impacts environnementaux qui en découlent) vs sobriété
- Complexité, opacité, obsolescence programmée, dépendance technologique vs low tech, bricolage et réparabilité
- Déterritorialisation (et grandes plateformes) vs défense de la souveraineté numérique
- Oligopoles vs internet ouvert
- Logique premium vs logique des communs numériques
- Logique de l'offre vs logique de la demande (partir des besoins du territoire)

**Le numérique a des effets ambivalents sur le territoire** : on peut l'utiliser pour fermer des services et accentuer ainsi la métropolisation ; inversement, il peut permettre d'offrir des services là où il n'y en a pas.

Deux convictions ont guidé cette session :

- Le numérique est souvent perçu comme une affaire de connexion et d'équipements. Mettre le numérique au service de la « capacitation » des individus passe aussi par un **investissement dans l'humain, pas seulement dans les machines et l'infrastructure.**
- Le numérique est souvent perçu comme un facteur de dé-territorialisation, la source d'une création de valeur extérieure aux territoires. Il peut au contraire, à certaines conditions, **renforcer le développement endogène des territoires.**

### Les collectivités locales ont des leviers pour agir :

- par une approche responsable du matériel (achat public, écoconception, recyclage...) et des choix de logiciels (libres de préférence) ;
- par une politique d'hébergement des données (intégrer les datacenters à la fabrique urbaine par exemple) ; en identifiant les infrastructures critiques pour la souveraineté et la résilience ;
- en favorisant la transparence sur l'usage des données et l'implantation des infrastructures... ;
- en développant l'inclusion numérique, l'éducation populaire au numérique ;
- en internalisant les compétences numériques pour devenir des utilisateurs conscients (enjeu notamment de formation de cadres du numérique inclusif, capables de déployer l'innovation dans les territoires) ;
- en développant des coopérations entre collectivités pour mettre en commun les bonnes pratiques et les solutions ;
- en structurant la gouvernance des données et en développant le pilotage des politiques publiques par la donnée.

### La donnée doit être mise au service de l'innovation publique

Il existe en particulier beaucoup de données environnementales qui peuvent être mises au service des transitions. Exemples : qualité de l'air, déchets, îlots de chaleur, mobilité, énergie, biodiversité, éclairage public... avec parfois une dimension de co-production citoyenne des données, dans une approche de science participative (exemple du prêt de micro-capteurs pour mesurer la qualité de l'air).

Le problème est souvent moins l'absence de données que la difficulté d'identifier les données pertinentes et la manière d'en faire usage.

Un autre problème est celui de la comparabilité des données d'une collectivité à l'autre, et l'existence de standards nationaux. Etalab n'est pas le chef de file des données des collectivités. Un chantier est en cours pour élaborer un standard relatif aux PCAET.

Opendata France accompagne les collectivités dans le partage et la valorisation de leurs données.

### **La culture des communs renouvelle les formes d'innovation et de coopération.**

Le numérique, c'est aussi **une grammaire de la coopération entre acteurs**, qui permet de constituer et d'animer des réseaux et de partager des connaissances au service de l'innovation et de l'autonomie, dans l'esprit des communs.

Un **commun** est une **ressource** (des données, des connaissances, des logiciels, du matériel...) mise en partage et alimentée par une **communauté** qui met en place une **gouvernance** et des règles pour la gérer et la protéger.

A cet égard, **l'appel à commun** constitue une alternative intéressante à l'appel à projet pour des enjeux complexes. Exemple de l'appel à commun sur la résilience des territoires lancée en 2021 par l'Ademe. Il se fonde deux principes majeurs : le partage et transparence de l'information (licence ouverte, outils coopératifs type wiki) et la coopération (entre utilisateurs et contributeurs au sein des groupements et entre les groupements). Tout le monde peut voir les projets de tout le monde dès le dépôt des projets, ce qui incite à se fédérer avant la sélection.

<https://wiki.resilience-territoire.ademe.fr/wiki/Appel%C3%A0Communs>

Un exemple : <https://www.ruecommune.com/> (Etienne Bourdais et Léonard : l'appel à commun a permis de réunir 500 professionnels en moins de 12 mois sur la résilience de la rue métropolitaine au changement climatique).

Autre exemple : l'eXtrême défi (<https://xd.ademe.fr/>): concevoir des véhicules intermédiaires efficaces, réparables, reconditionnables, légers et économes, et favoriser de nouvelles industries (locales, complexes, in-délocalisables, capables de monter, produire, démonter, réparer, faire évoluer les véhicules au plus près des besoins et des territoires). L'objectif est de remplacer l'usage de la voiture dans les déplacements du quotidien en mobilisant de multiples compétences sur plusieurs années. Un mécanisme de coopération/compétition amène les participants à mutualiser le maximum de composants.

## **Penser numérique inclusif plutôt qu'inclusion numérique**

### **Numérique et éducation**

**Eduquer « avec » le numérique : Le numérique constitue une opportunité pour rapprocher l'enseignement supérieur de tous les territoires et lutter contre les inégalités socio-spatiales.**

C'est l'objectif de l'appel à projets « **Campus connectés** » du PIA 3, en soutenant financièrement des tiers lieux éducatifs qui combinent ressources numériques pour l'enseignement à distance et accompagnement des étudiants, en priorité dans les territoires ruraux et les QPV. Si le projet requiert l'accord du recteur, le porteur de projet est la collectivité locale qui met à disposition un

lieu et reçoit l'essentiel de la subvention (250 000 sur 300 000 euros). S'y adjoint un établissement d'enseignement supérieur qui propose un bouquet de services (accès bibliothèque, service d'orientation...). Il existe actuellement 88 campus connectés qui ont accueilli plus de 1000 étudiants depuis septembre 2020.

### **Eduquer « au » numérique : Les digital natives n'existent pas !**

L'éducation au numérique n'est pas innée chez les millenials – cette idée fautive est un facteur de dessaisissement parental et éducatif. Au contraire, « l'éducation au numérique » - l'apprentissage des usages raisonné - nécessite une ingénierie pédagogique (qui ne passe d'ailleurs pas forcément par des outils numériques).

Voir la ressource [ressources.cool](http://ressources.cool)

### **Eduquer « par » le numérique pour remobiliser des personnes éloignées de l'emploi et créer de la valeur sur le territoire**

La culture numérique est porteuse de certaines pratiques – autonomie (apprendre par soi-même), agilité, fonctionnement par essais/erreurs, jeu, travail en mode projet... - qui renouvelle les approches pédagogiques. De nouveaux types de formation apparaissent sur des métiers en tension pour remobiliser les décrocheurs scolaires sur des formations courtes, intenses et professionnalisantes. Ex. Pop school (<https://popschool.fr/>). En travaillant sur des projets concrets, utiles à la collectivité, ces formations peuvent aussi créer de la valeur pour le territoire (<http://fabnum.tech/>).

### **Le numérique au service de la reconnaissance des savoirs informels**

Les **badges numériques ouverts (open badges)** existent depuis le début des années 2010 ; ils permettent aux individus de valoriser les compétences qui se manifestent hors du contexte formel de l'enseignement ou de la formation, notamment par la création d'un portefeuille de certifications et de reconnaissances. La Déclaration de Bologne pour une reconnaissance ouverte (2016) a permis de structurer une architecture ouverte et un réseau international, l'Open Recognition Alliance (<https://reconnaitre.openrecognition.org/>). L'une de ses manifestations est le développement des collectifs « Badgeons les territoires », présents dans la majorité des régions françaises.

Un Open Badge se présente sous la forme d'une **image numérique** dans laquelle sont enregistrées des **informations** : notamment qui a délivré le badge (cela peut être le bénéficiaire lui-même, une organisation comme une entreprise ou une collaboration entre différents acteurs) ; ce que le badge reconnaît et sur quels critères il a été délivré ; les preuves et endossements attachés au badge ; qui est la personne bénéficiaire de badge ; la date de délivrance...

Les **open badges** permettent de reconnaître les apprentissages, les savoir-faire, les réalisations, les compétences informelles. Ils constituent un instrument au service d'une reconnaissance plus ouverte (chacun peut créer des badges et participer à la reconnaissance des autres). Ils permettent également de les cartographier (géolocaliser), de relier des communautés, de formaliser des parcours. La valeur du badge dépend de qui le reconnaît (écosystème de reconnaissance).

Quelques exemples issus de l'expérience « badgeons la Normandie » : badgeons les volontaires du service civique ; reconnaître les pratiques agro-écologiques des agriculteurs ; reconnaître les compétences numériques des enseignants ; etc.

<https://openbadges.info/tout-savoir-sur-les-open-badges/>

### **La fracture numérique n'est que le reflet des autres fractures.**

La dématérialisation des services est porteuse d'exclusion. C'est un facteur de non-recours aux droits. Certaines analyses lient le phénomène des gilets jaunes à un sentiment de mise à distance favorisé par cette dématérialisation.

### **Il existe plusieurs approches de l'exclusion numérique**

- Longtemps, on n'a regardé que les personnes connectées à internet – 90% dans nos pays, relativement stable.

- Enquête de l'insee sur l'illectronisme : 8 millions de personnes (15% de la population de plus de 18 ans) en 2019.

- Enquête Capacity (de l'observatoire M@rsouin) : **14 millions de personnes seraient « éloignées du numérique », soit 28 % de la population française des plus de 18 ans.** La population éloignée du numérique est définie comme étant la somme de deux groupes : les non-internautes, qui ne se connectent jamais à internet (16%), et les internautes « distants » dont les compétences numériques sont faibles au point de ne pas pouvoir réaliser certaines opérations simples comme les démarches administratives en ligne, la recherche d'information, les achats en ligne, etc. (12%).

L'âge, la catégorie socio-professionnelle et le niveau de diplôme sont les facteurs les plus discriminants.

**Les fractures numériques amplifient les fractures sociales.** En effet, on s'aperçoit que les personnes les plus « exposées aux exigences numériques » sont les plus vulnérables.

### **L'utilisateur n'est pas défectueux !**

L'inclusion et la médiation numérique doivent s'appréhender dans le cadre plus général du "territoire capacitant" : privilégier les liens sociaux (les lieux de la médiation peuvent devenir des lieux de rencontre et de brassage) ; partir des défis territoriaux, en termes de jeunesse, santé, etc. ; ne pas se limiter à la problématique de l'accès aux droits, mais mettre les citoyens en capacité d'être acteurs de la société numérique.

Les médiateurs numériques doivent être mieux formés et mieux valorisés.